

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017 A 19 H 30**

Présents : MMS DEGENEVE Alain, SONGIS-WOJCIK Karine, COLLOUD Jean-François, CRAYSTON José, FROSSARD Nicolas, FELISAZ Raphaël, VUATTOUX Laurent, WIART Odile.

Absents excusés : COHEN Jean-Yves (pouvoir à DEGENEVE Alain), MERMET-BOUVIER Solange (pouvoir à FROSSARD Nicolas)

Absent : M. MONCHATRE Fabien

Monsieur FROSSARD Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 AOUT 2017

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

**CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET A L'APC**

Monsieur le Maire informe que suite au départ de Mme Ingrid Berquez (mutation vers une autre commune), il convient de créer un poste à temps non complet à l'agence postale communale. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'APC est ouverte toute la journée les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Jusqu'en avril, la fréquentation était correcte, mais depuis l'ouverture d'une APC à Bellevaux, le nombre de passages l'après-midi a fortement chuté. En conséquence, à partir du 01/11/2017, date du départ effectif de Mme Berquez, il serait judicieux d'ouvrir l'APC tous les matins, du lundi au samedi, de 8h à 12h. Une vacance de poste a été faite. Monsieur le Maire informe qu'il convoquera les personnes retenues semaine 41. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire d'informer le centre de gestion de la création d'un poste à temps non complet (24 h/semaine) et de signer tout document relatif au recrutement du nouvel agent.

**POSTE DE SEBASTIEN BERTHET, DIRECTEUR AUX ALPES DU LEMAN**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Curt-Comte Isabelle, directrice des offices de tourisme des Alpes du Léman concernant la situation de M. Sébastien Berthet. En effet, ce dernier est en disponibilité. Dans l'hypothèse où il souhaiterait reprendre son poste, le principe de convention définissant le partage financier du poste entre les 8 communes a été approuvé. Ce partage s'appuie sur la clé de répartition en vigueur actuellement (5 % pour Lullin). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention présenté, et charge Monsieur le Maire de la signer.

**ADHESION AU SIEM**

Monsieur le Maire fait part de la visite des élus du SIEM (Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises) qui avait proposé à la commune de Lullin de rejoindre ce syndicat, dans le cadre du transfert de l'eau voulu par la loi NOTRe. Or, le Préfet a décidé, depuis la venue en mairie du SIEM, de la dissolution de ce syndicat, et donc de l'impossibilité pour toute nouvelle commune de rejoindre le syndicat. En conséquence, il n'y a pas lieu de délibérer.

### **VENTE TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe avoir rencontré Mme Arlette Piccot, au sujet d'un terrain situé Chez Jacquin et qu'elle souhaiterait acquérir. Il s'agit de la parcelle B117, d'une surface totale de 720 m<sup>2</sup>, située en contrebas de sa propriété. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre ladite parcelle au prix de 1,50 €/m<sup>2</sup>, charge Monsieur le Maire d'en informer l'intéressée et de signer tout acte relatif à cette vente.

### **QUESTIONS DIVERSES**

MSP : Monsieur le Maire fait passer le plan transmis par la CCHC, réalisé par M<sup>r</sup>ARCHITECTE, dans le cadre de la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle au rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie.

Vaisselle salle des fêtes : Monsieur le Maire informe que la vaisselle et les couverts ont été totalement remplacés à la salle des fêtes. La vaisselle utilisée actuellement a été triée, les assiettes ébréchées jetées et les assiettes restantes déplacées à la salle communale de Très le Mont.

Repas des Aînés : le CCAS et la municipalité organisent le repas des aînés le samedi 21 octobre, à 12h, à l'hôtel de l'Union. Les invitations seront envoyées début octobre.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 octobre 2017, à 19h30.

Le Maire,  
Alain DEGENEVE

